

1. Identification

Identificateur de produit ZRC and Galviline Cold Galvanizing Compounds - Aerosol

Autres moyens d'identification

Code du produit 10000, 20010

Usage recommandé Peinture / revêtement industriel.

Restrictions d'utilisation Utilisations autres que l'utilisation recommandée.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fournisseur KERRY INDUSTRIAL SUPPLIES LTD.

Adresse 5250 FINCH AVE EAST, UNIT 8 & 9
SCARBOROUGH ON M1S 5A4

Canada

Téléphone (416) 291-7106

Fabricant ZRC Worldwide

Adresse 145 Enterprise Drive
Marshfield, MA 02050

Les Etats-Unis

Téléphone +1 781-319-0400

E-mail info@zrcworldwide.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence CHEMTREC :

+1 703-527-3887 (CCN15781)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée	Catégorie 1 (système nerveux central)
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Zinc stabilisé		7440-66-6	40 - 50
Acétone		67-64-1	15 - 25
Propane		74-98-6	5 - 15
Butanone		78-93-3	5 - 10
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)		64742-88-7	5 - 10
Butane (<0,1 % butadiène)		106-97-8	3 - 8
Oxyde de zinc		1314-13-2	< 2

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Ingestion

Dans le cas peu probable d'une ingestion, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Légère irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Sable sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Lors de l'incendie, des produits de combustion dangereux se dégagent, parmi lesquels : Oxydes de carbone. Émanations d'oxydes métalliques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler. Combattre l'incendie depuis un endroit protégé ou en respectant une distance de sécurité. Un ruissellement d'eau peut nuire à l'environnement.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence En cas de fuite, évacuer tout le personnel jusqu'à ce que la ventilation puisse rétablir les concentrations en oxygène à des niveaux sûrs. Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bouteille vers un endroit sûr et ouvert si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Ramasser mécaniquement les bombes aérosols intactes. Endiguer les fuites de matériel, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ramasser à la pelle l'absorbant usé dans des futs ou autres récipients appropriés. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Réceptif sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Réceptif sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. Limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) selon l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	75 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. LEMT pour l'Alberta. (Code de santé et de sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2, tel que modifié)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3	
		750 ppm	
	TWA	1200 mg/m3	
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)		500 ppm	
	TWA	1000 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m3	
		300 ppm	
	TWA	590 mg/m3	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)		200 ppm	
	STEL	10 mg/m3	Alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Alvéolaire.
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	
	TWA	50 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Alvéolaire.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), tel que modifié

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	
	TWA	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	75 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. LEMT pour le Nouveau-Brunswick : limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) fondées sur les publications de l'ACGIH de 1991 et 1997 concernant les LEMT et les IEB (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	
	TWA	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm	
	TWA	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3	
		800 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	150 mg/m3	
		50 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Poussière alvéolaire
	TWA	2 mg/m3	Poussière alvéolaire
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3	
		1000 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	15 minutes	750 ppm	
	8 heures	500 ppm	
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	15 minutes	1250 ppm	
	8 heures	1000 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	15 minutes	300 ppm	
		200 ppm	
	8 heures	10 mg/m3	Fraction alvéolaire et poussières ou émanations.
		2 mg/m3	Fraction alvéolaire et poussières ou émanations.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	15 minutes	10 mg/m3	Fraction alvéolaire et poussières ou émanations.
	8 heures	2 mg/m3	Fraction alvéolaire et poussières ou émanations.
Propane (CAS 74-98-6)	15 minutes	1250 ppm	
	8 heures	1000 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique (IEB) selon l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*
Butanone (CAS 78-93-3)	2 mg/l	2-Butanone (MEK)	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)
(CAS 64742-88-7) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Butanone (CAS 78-93-3) Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)
(CAS 64742-88-7) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Butanone (CAS 78-93-3) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)
(CAS 64742-88-7) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Peut être absorbé par la peau.Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)
(CAS 64742-88-7)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Butanone (CAS 78-93-3)

Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Contact accidentel : Matériau de confection des gants : Nitrile. Utiliser des gants avec un temps de protection de 480 minutes. Épaisseur minimale des gants de 0.2032 mm. Il faut savoir que le liquide peut pénétrer les gants. Il est conseillé de changer souvent. Le fournisseur de gants peut recommander d'autres gants adaptés.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques**État physique**

Liquide.

Forme

Générateur d'aérosol.

Couleur

Gris.

Odeur

Hydrocarbure.

Seuil olfactif

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Point de fusion et point de congélation

La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition

202 °C (395.6 °F)

Inflammabilité

Aérosol extrêmement inflammable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**Limite d'explosibilité - inférieure (%)**

1.1 %

Limite d'explosibilité - supérieure (%)

12.8 %

Point d'éclair

-7 °C (19.4 °F)

Température d'auto-inflammation	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Température de décomposition	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
pH	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Viscosité cinématique	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Solubilité	
Solubilité (eau)	0.1 - < 1 % Légèrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Sans objet, le produit est un mélange.
Tension de vapeur	50 mmHg (21 °C (69.8 °F))
Masse volumique et/ou densité relative	
Densité	1.2 g/cm ³
Densité relative	1.2 (Eau=1,0)
Densité de vapeur	1 (Air=1) (24 °C (75.2 °F))
Caractéristiques des particules	Non applicable, le produit est un liquide.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Viscosité	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger contre les rayons solaires. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. Contenu sous pression. Ne pas percer. Si le contenant est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira, ce qui peut faire éclater le contenant ou provoquer une explosion.
Matériaux incompatibles	Eau. Acides. Agents comburants forts. Amines. Ammoniac. Substances caustiques. Chlore Fluor Isocyanates Nitrates.
Produits de décomposition dangereux	On ne s'attend pas à une décomposition dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Un feu ou de hautes températures créent : Oxydes de carbone. Émanations d'oxydes métalliques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Des composants du produit peuvent être absorbés par la peau.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Légère irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 15700 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	76 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	5800 mg/kg
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	658 mg/l, 4 heures
Butanone (CAS 78-93-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	6400 mg/kg
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	34.5 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	2600 mg/kg
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Souris	> 5.7 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
<i>Gaz</i>		
CL50	Rat	> 80000 ppm, 15 minutes
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation		
<i>poussières/brouillard</i>		
CL50	Rat	> 5.28 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Zinc stabilisé (CAS 7440-66-6)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Souris	> 5 g/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une légère irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Asphyxiant simple	
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	Asphyxiant simple<n>
Propane (CAS 74-98-6)	Asphyxiant simple<n>
Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Asphyxiant	
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	Asphyxiant simple<n>
Propane (CAS 74-98-6)	Asphyxiant simple<n>
Canada - LEMT pour l'Ontario : Asphyxiant	
Propane (CAS 74-98-6)	Asphyxiant simple<n>
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Cancérogènes selon l'ACGIH	
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Non classifiable comme cancérogène chez l'humain.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
Acétone (CAS 67-64-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Canada - LMET pour le Nouveau-Brunswick: Catégorie de cancérogènes	
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 : Non classable comme agent cancérogène pour l'humain
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	Effet cancérogène détecté chez les animaux.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Autres informations	Les symptômes peuvent être retardés.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CL50	Daphnia pulex	8800 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Pimephales promelas	7163 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	> 79 mg/l, 21 Jours

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Butanone (CAS 78-93-3)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	5091 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Pimephales promelas	3220 mg/l, 96 heures
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	DE50	Pseudokirchneriella subcapitata	3.1 mg/l, 72 heures
	NOELR	Pseudokirchneriella subcapitata	0.5 mg/l, 72 heures
Crustacés	DE50	Daphnia magna	1.4 mg/l, 48 heures
Poisson	DL50	Oncorhynchus mykiss	2 - 5 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOELR	Daphnia magna	0.48 mg/l, 21 d
Zinc stabilisé (CAS 7440-66-6)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	0.07 mg/l
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	0.14 mg/l

Persistence et dégradation Ce produit contient des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acétone (CAS 67-64-1)	-0.24
Butane (<0,1 % butadiène) (CAS 106-97-8)	2.89
Butanone (CAS 78-93-3)	0.29

Mobilité dans le sol Ce produit est légèrement soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.

Autres effets nocifs Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger relative au transport

Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	-
Dangers environnementaux	Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, flammable
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary hazard	-
Label(s)	2.1
Packing group	-
Environmental hazards	Yes
ERG Code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS, flammable
Transport hazard class(es)	
Class	2
Subsidiary hazard	-
Packing group	-
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

IBC

Informations générales Polluant marin réglementé par l'IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe I

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe II

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe III

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe IV

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe V

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VI

Acétone (CAS 67-64-1)

Butanone (CAS 78-93-3)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VII

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VIII

Non réglementé.

COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation. LCPE 1999.**Environnement Canada**

Acétone (CAS 67-64-1)

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Acétone (CAS 67-64-1)

Classe B

Butanone (CAS 78-93-3)

Classe B

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Non inscrit.

Convention de Rotterdam

Non inscrit.

Protocole de Kyoto

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Bâle

Zinc stabilisé (CAS 7440-66-6)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	12-Juin-2017
Date de la révision	04-Mars-2026
Version n°	06

Avis de non-responsabilité

ZRC Worldwide ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.